

|                                    |
|------------------------------------|
| <b>DEPARTEMENT<br/>DU NORD</b>     |
| <b>ARRONDISSEMENT<br/>DE LILLE</b> |
| <b>CANTON<br/>DE TEMPLEUVE</b>     |

Effectif légal du Conseil  
Municipal : 15

Nombre

de Conseillers en  
exercice : 13

de Présents : 10

de Votants : 12

**OBJET (48)**

**Subvention  
documentaire**

NOTA : Le Maire  
certifie que le compte  
rendu de cette  
délibération a été affiché  
à la porte de la Mairie  
le : 5 décembre 2023

que la convocation du  
Conseil ordinaire avait  
été faite le :

27 novembre 2023

**COMMUNE DE TRESSIN**

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID : 059-215906025-20231204-231204D48SUBV-DE



## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du 4 décembre 2023**

L'an deux mille vingt trois, le quatre décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaient présents : Dié CATTEAU, Vincent DEBEIR, Stéphanie DEPUYDT, Hugo DOSSIN, Christine LEGLEYE, Monique LOOSEN, Eric MOUVEAU, Séverine ROGIER, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absentes excusées :

Françoise JARMUZEK ayant donné procuration à Jean-Luc VERLYCK  
Jean-Louis BLANGY ayant donné procuration à Kathy SYX  
Sophie DRUGMAN

Monsieur Christine LEGLEYE a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

### **Subvention exceptionnelle à l'association LFA Productions**

Monsieur le Maire a été contacté dans le cadre d'un documentaire en préparation sur le massacre d'Ascq, survenu en 1944, qui fêtera son triste 80e anniversaire l'année prochaine. Ce massacre coûta la vie à 86 hommes, dont celle de Louis Desrumaux, habitant de Tressin, que la ville a honoré en baptisant une rue à son nom.

Le documentaire de 52 mn vise à être projeté les soirs de commémoration, dans les cinémas, milieux scolaires, télévision, etc.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'UNANIMITE des membres présents et représentés d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association LFA Production en charge de ce documentaire

Le Maire certifie le caractère exécutoire  
de la présente délibération

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Jean-Luc VERLYCK

Pour copie conforme,  
La Secrétaire de Séance  
Christine LEGLEYE



*Handwritten signature of Jean-Luc Verlyck*

*Handwritten signature of Christine Legleye*